

GRILLE D'ANALYSE DES TERRITOIRES

Identifier les spécificités de son territoire
pour agir efficacement en faveur du
développement de l'agriculture biologique



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE



SOMMAIRE

Introduction	3
Mode d'emploi	4
• Pourquoi cette grille ?	5
• Comment l'utiliser ?	8
• Un outil construit autour de trois axes	15
La grille d'analyse des territoires	16
Pour mieux comprendre et aller plus loin	26
• Axe 1 : quel potentiel de production biologique sur le territoire ?	27
• Axe 2 : quels débouchés pour la production biologique de mon territoire ?	34
• Axe 3 : quel contexte politique et réglementaire influant sur la transition agricole du territoire ?	41

La **Grille d'analyse des territoires** est issue d'une réflexion collective lancée en 2008 portant sur l'élaboration de méthodes et d'outils pour favoriser le développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captages, dans un but de protection ou de reconquête de la qualité de l'eau potable.

Le Comité de pilotage était constitué de :

- + la **FNAB** (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique)
- + plusieurs **GRAB** (Groupements Régionaux d'Agriculture Biologique)
- + l'**ITAB** (Institut Technique de l'Agriculture Biologique)
- + l'**Agence Bio**
- + l'**APCA** (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture)
- + les six **Agences de l'Eau** françaises
- + le **MEEDDM**, aujourd'hui Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (**MTES**)
- + le **MAAP**, aujourd'hui Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (**MAA**)
- + l'**AMF** (Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité)
- + **SOLAGRO**
- + **Terre de Liens**

Les objectifs fixés par ce Comité

- + élaborer une **grille d'analyse des territoires** afin d'aider les acteurs locaux à orienter leurs actions de développement de la production biologique en fonction des atouts et des contraintes des territoires concernés
- + créer des **documents de sensibilisation** en direction des animateurs locaux, des collectivités et des financeurs afin de présenter les actions possibles et concrètes à mettre en œuvre sur un territoire pour protéger l'eau potable par l'agriculture biologique

Ce travail partenarial a abouti en 2010 à la publication de cet outil méthodologique et d'un guide d'utilisation :

Grille d'analyse des territoires

Comment qualifier des territoires à enjeu 'eau' en fonction de leurs opportunités de développement de l'agriculture biologique ?

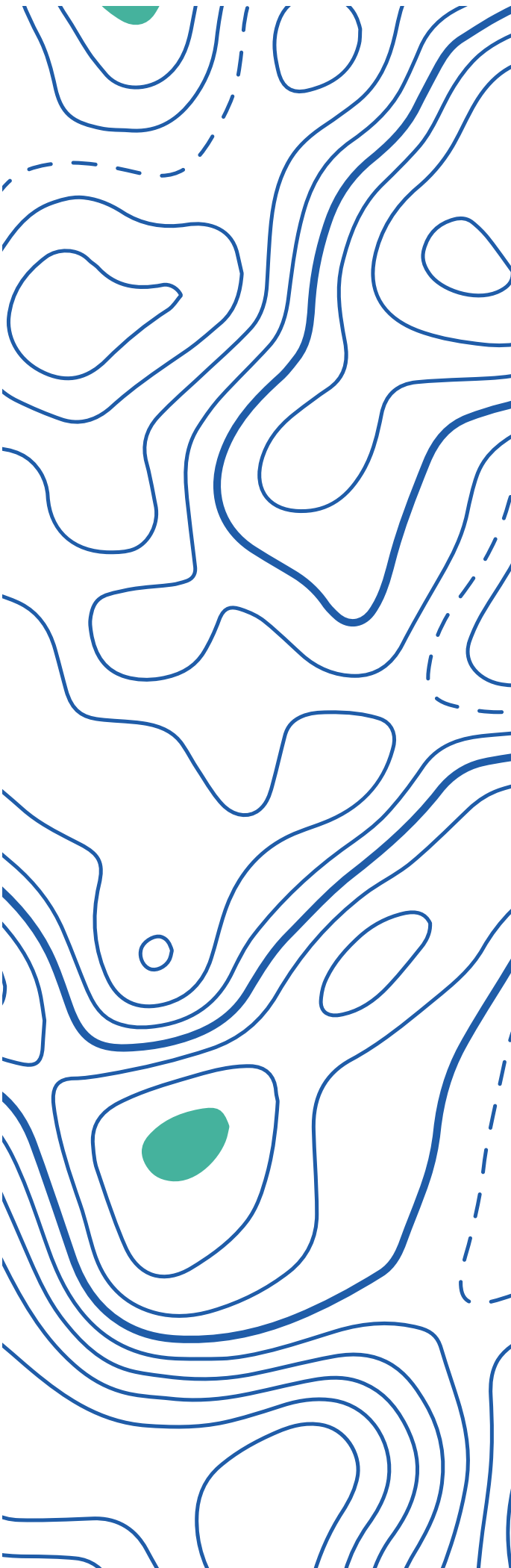
Il a bénéficié du soutien financier du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) ainsi que du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP), aujourd'hui Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) et Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).

Ce présent document a été **mis à jour en 2018**.

A decorative pattern on the left side of the page, resembling a topographic map with white contour lines and teal-colored landmasses on a blue background.

GUIDE D'UTILISATION

01



POURQUOI CETTE GRILLE ?

L'agriculture, au cœur des enjeux actuels des collectivités locales

Les réformes successives de l'organisation territoriale française ont favorisé la **montée en puissance des intercommunalités**. Les EPCI à fiscalité propre disposent aujourd'hui d'une légitimité d'action publique, de compétences, de moyens politiques, techniques et financiers grandissant. Les **territoires de projets** (Parc Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Pays...) gagnent en reconnaissance et disposent de moyens d'animation territoriale. Ces collectivités interviennent aujourd'hui sur un nombre de thématiques de plus en plus important : l'aménagement du territoire, le développement économique, la protection de l'eau, mais également la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou l'accès à l'emploi par exemple.



Située au cœur de nombre de ces enjeux, la thématique agricole (et alimentaire) est à aborder dans une perspective résolument transversale.

LES EXTERNALITÉS POSITIVES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'évolution constante des pratiques agricoles en œuvre au sein du monde agricole encouragée par les pouvoirs publics, ne semble pas en mesure de répondre aux grands enjeux territoriaux actuels : dégradation de l'état de la ressource en eau, chute de l'emploi et de la vitalité rurale, déclin de la biodiversité...

C'est ainsi qu'une grande diversité d'acteurs publics, concernés par les enjeux de l'agriculture, souhaite aujourd'hui **œuvrer plus clairement au développement de l'agriculture biologique**. Ce mode de production basé sur des principes reconnus et s'appuyant sur un cahier des charges public et exigeant a fait l'objet, ces dernières années, d'une grande variété de travaux scientifiques mettant en avant ses externalités positives. Si l'intérêt du développement de ce mode de production pour préserver la ressource en eau est connu et objectivé depuis longtemps, **des études récentes ont élargi la réflexion à d'autres enjeux** tout aussi importants.



Les travaux de l'ITAB menés sur la question, en collaboration avec l'INRA, ont été synthétisés dans un rapport de novembre 2016. En passant en revue près de 300 études scientifiques, françaises et internationales, la diversité des externalités positives de l'agriculture biologique a été répertoriée, évaluée et chiffrée.

Cette étude confirme et objective l'intérêt pour les acteurs publics d'agir au développement de l'agriculture biologique en vue de répondre aux enjeux territoriaux contemporains. Au-delà, elle investit le champ économique et met en avant, dans la mesure du possible, **la valeur offerte à la société par ce mode de production**, qui représente autant d'économies pour les acteurs publics locaux.

+ Sautereau N., Benoit M., 2016. Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique, Rapport d'étude ITAB-INRA



Un outil pour savoir avant d'agir

La place des acteurs publics territoriaux dans l'appréhension des enjeux agricoles locaux est ainsi, à juste titre, de plus en plus importante. Mais sur cette thématique complexe où les acteurs sont nombreux, **comment intervenir efficacement, mobiliser les acteurs locaux et obtenir des résultats durables ?**

L'expérience qui découle des centaines de démarches territoriales mises en œuvre en France depuis quelques décennies en vue de préserver la ressource en eau a mis en lumière que la prise en compte des caractéristiques locales est une des conditions indispensables à la réussite d'une telle démarche.

Dès lors, la bonne caractérisation du territoire et l'identification des opportunités locales de développement de l'agriculture biologique est une condition préalable au succès d'une politique locale d'accompagnement de la transition agricole.

C'est pour répondre à cet objectif qu'a été créée la première version de la Grille d'analyse des territoires en 2010.

En 2018, le besoin de mise à jour de cet outil s'est fait sentir pour plusieurs raisons :

- + L'appropriation de la Grille par des acteurs variés a permis de faire émerger une lecture critique de l'outil, forgée par son utilisation opérationnelle, et d'en proposer des améliorations.
- + Originellement construite pour outiller les acteurs locaux dédiés à la préservation de la ressource en eau, la Grille a été identifiée comme pertinente, sous réserve de quelques évolutions, pour répondre à d'autres enjeux territoriaux : développement local, préservation du climat, de la biodiversité...
- + Les évolutions réglementaires, la structuration des filières biologiques, l'arrivée de nouveaux cadres d'action publique locale ou de nouveaux acteurs sur le terrain de la transition agricole appellent à la révision des indicateurs, acteurs mentionnés ou exemples présentés.

Ainsi, un nouveau groupe de travail animé par la FNAB s'est réuni pour mettre à jour la Grille d'analyse des territoires. Le réseau des Sites Pilotes Eau&Bio, qui rassemble vingt-cinq collectivités locales à travers la France mobilisées en faveur du développement de l'agriculture biologique, a fait part de son expérience dans l'utilisation de la Grille comme dans la mise en œuvre de leurs projets territoriaux pour aboutir à une version mise à jour en 2018.

La Grille d'analyse des territoires se compose aujourd'hui de trois grandes catégories d'indicateurs à même d'identifier localement :

- + le potentiel de production biologique
- + l'état des filières biologiques et débouchés
- + le contexte politique et réglementaire

COMMENT L'UTILISER ?

La Grille d'analyse des territoires pour quoi faire ? Des finalités plurielles et cumulatives



OUTIL D'AIDE À LA DECISION

→ Pour identifier les freins et leviers au développement de l'agriculture biologique sur un territoire et définir une stratégie d'action

La Grille d'analyse des territoires a pour finalité principale la mise en évidence du potentiel local de développement de l'agriculture biologique sur un territoire donné, ainsi que des freins et opportunités spécifiques locaux, afin de faire émerger une stratégie d'action efficace en la matière.

OUTIL DE DÉTERMINATION DU TERRITOIRE D'ACTION

→ Pour identifier, au sein d'un vaste territoire, un ou des sous-territoire(s) d'action

À l'échelle d'un vaste espace rassemblant plusieurs EPCI (échelon départemental, zone dite à « enjeu eau potable » de grande dimension...), il peut être intéressant de recourir à la Grille pour **comparer le potentiel de développement de l'agriculture biologique de plusieurs sous-territoires**, et ainsi définir une ou plusieurs zones d'action prioritaire identifiées comme les plus propices.

OUTIL DE MOBILISATION ET D'ÉMERGENCE D'UN PROJET TERRITORIAL PARTAGÉ

→ Pour être le support d'une concertation territoriale portant sur l'agriculture biologique et mobilisant de nombreux acteurs

Si cette grille peut être alimentée par un acteur territorial de façon autonome, ou en sollicitant ponctuellement quelques partenaires, cet outil gagne à être utilisé **dans le cadre d'une démarche de concertation portant sur le développement territorial de l'agriculture biologique**, réunissant une grande variété d'acteurs locaux (élus, agriculteurs, acteurs économiques, citoyens, acteurs publics locaux de l'environnement, de l'agriculture, du développement local, du tourisme...), et cela au bénéfice de la solidité du diagnostic et de la pérennité du projet bio territorial qui pourrait en découler.

La Communauté d'Agglomération du Choletais



La Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) a commencé à utiliser cette grille d'analyse des territoires en 2012. Pilotée par la collectivité et menée avec quelques partenaires, cette première analyse a permis de mettre en lumière le potentiel de développement de la bio sur le territoire, ainsi que de susciter l'intérêt de nouveaux acteurs, dont un collectif d'agriculteurs bio aujourd'hui réunis en association. La CAC a ainsi mis en œuvre différentes actions favorables à la bio à partir de cette période. Forte des avancées de sa démarche agricole territoriale, la CAC a relancé une dynamique collective en 2015, mobilisant une dizaine d'acteurs autour de la grille d'analyse des territoires : il s'est agi **d'analyser ce qui a changé** depuis le lancement de la démarche, **d'étoffer le diagnostic** en fonction des expériences et connaissances des nouveaux acteurs et de travailler dans une démarche de **co-construction**.

Ce diagnostic a notamment permis d'identifier le besoin d'aller plus loin sur certains sujets. Ainsi, deux travaux ont été lancés : une étude sur le potentiel d'intégration de produits biologiques en restauration collective sur le territoire et une étude d'évaluation du profil sociologique des agriculteurs concernés.



Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Le Parc naturel régional (PNR) des Caps et Marais d'Opale a lancé en 2015 une concertation territoriale portant sur le développement de l'agriculture biologique, en s'appuyant notamment sur la grille d'analyse des territoires.

Après des rencontres avec des organismes impliqués dans l'agriculture, la protection de l'eau et le développement local, la définition d'une méthodologie de concertation et d'un calendrier de travail avec Bio en Hauts-de-France et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, une première réunion de concertation a réuni 34 acteurs pour **co-construire un diagnostic bio du territoire** autour des indicateurs de la Grille.

Quel potentiel de conversion des agriculteurs présents ? Quel demande en bio sur le territoire, en circuits courts et circuits longs ? Quel contexte politique et réglementaire à même de favoriser le développement de ce mode de production ? Ces questions ont été posées pour co-construire un diagnostic partagé par tous les acteurs du territoire présents.

Dans une seconde phase, ce diagnostic a été alimenté par la collecte de données objectives : nombre de producteurs bio sur le territoire, de MAEC souscrites, de magasins bio...

Une synthèse du diagnostic bio territorial a enfin été présentée lors de la seconde rencontre de concertation, étoffé et validé par les participants.

C'est sur cette base qu'ont pu être identifiés plusieurs leviers à activer ou freins à lever pour développer l'agriculture biologique sur le territoire. En parallèle de visites de terrain, différents groupes de travail se sont ensuite réunis pour aborder plus précisément certaines thé-

matiques : l'action foncière, les aides publiques agricoles, l'état des filières bio, les enjeux de l'eau sur le territoire...

Diagnostic territorial, problématisation des enjeux puis formalisation des actions à mettre en œuvre : c'est ainsi qu'a émergé le plan de développement de l'agriculture biologique du PNR des Caps et Marais d'Opale.

Ainsi dès l'année 2016, le Parc et ses partenaires ont notamment créé des espaces de dialogue entre producteurs bio et conventionnels du territoire pour démystifier les pratiques de chacun, favorisé de nouvelles coopérations entre le Parc et les acteurs locaux de l'eau et les opérateurs économiques, agi à la préservation du foncier agricole en faveur de l'installation et la conversion en agriculture biologique.

PLUS D'INFOS SUR

<https://www.parc-opale.fr/le-parc/la-vie-du-parc/comite-agriculture-bio>



Utiliser la Grille d'analyse des territoires : quelle place dans la temporalité du projet bio territorial ?



→ En amont du projet bio territorial pour :

- + **Juger de l'opportunité** de s'engager dans une démarche de développement de l'agriculture biologique
- + **Identifier les freins et leviers** au développement de l'agriculture biologique spécifiques du territoire
- + Caractériser différents territoires et **identifier** ceux qui présentent les dispositions les plus favorables au développement de l'agriculture biologique
- + Mieux appréhender **la diversité des acteurs** impactés par l'agriculture et potentiellement mobilisables

→ Au stade de la mise en œuvre du projet

Au stade de la mise en œuvre du projet comme **outil d'animation et de mobilisation des acteurs :**

- + Son remplissage peut se faire de façon collective, en associant différents acteurs locaux dans le cadre d'un groupe technique dédié
- + Son remplissage peut se faire en grand comité, dans le cadre d'une démarche de concertation territoriale portant sur l'agriculture biologique et associant une grande variété d'acteurs

→ Au stade de l'évaluation du projet

Si le territoire porte déjà une démarche de développement de l'agriculture biologique, le recours à la Grille peut permettre d'évaluer le programme d'action en cours **afin de l'enrichir ou le réorienter**, ainsi que de mesurer les progrès accomplis





Quels acteurs associer à l'utilisation de la Grille ?

Pour débiter, le pilote de l'étude peut collecter et lister les informations déjà disponibles auprès de différents organismes sur le contexte local : données relatives à l'agriculture, à l'état de la ressource en eau... Ces premières données, quantitatives et qualitatives, peuvent former une première base d'échange.

En effet, afin de disposer d'un diagnostic crédible, cette grille a vocation à être remplie grâce aux **regards croisés des acteurs qui connaissent le territoire**, et notamment d'un point de vue agricole et environnemental. Au-delà de l'expertise de l'organisme à l'origine de ce diagnostic, il est nécessaire de solliciter tous les acteurs ayant des éléments à faire connaître sur cette question.

Ces échanges peuvent prendre la forme de rencontres individuelles, puis faire l'objet d'une ou plusieurs réunions collectives. Cela permet de gagner en exhaustivité, mais également en crédibilité, dès lors que ce diagnostic est partagé. C'est une occasion de **mobiliser des acteurs variés** au sujet de l'agriculture biologique et, plus largement, de la transition agricole du territoire. Une démarche de concertation poussée sur ce thème est gage de succès : elle permet de mobiliser les forces vives dans une dynamique apaisée et de faciliter le dialogue entre des acteurs qui, parfois, ont peu l'occasion d'échanger et de dépasser leurs intérêts divergents pour faire émerger des coopérations au bénéfice de tous.





À titre d'exemple, voici une liste non-exhaustive d'acteurs ou structures pouvant être associés au renseignement de la Grille et à la définition ou la mise en œuvre d'actions :

+ **collectivités locales** intervenant dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement, du développement territorial : EPCI (Communauté de communes, d'agglomération...), territoires de projets (Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux...), acteurs de l'eau (syndicats d'eau, syndicats de rivières, animateurs de SAGE, de démarches locales portant sur les zones humides...)...

+ **acteurs de l'agriculture locale** : agriculteurs du territoire, élus et salariés de la Chambre d'agriculture, collectifs de développement agricole (GDA, CIVAM, CUMA...)...

+ **acteurs de l'agriculture biologique** : agriculteurs bio du territoire, élus et salariés de groupements d'agriculture biologique...

+ **représentants des filières agricoles** et agro-alimentaires, bio ou non : collecteurs, transformateurs, distributeurs...

+ **représentants de l'État et organismes publics locaux supra-territoriaux** : Agences de l'Eau, Conseils régionaux et départementaux, DRAAF, DDT, ARS...

+ **associations** de protection de la nature et de l'environnement, associations de consommateurs, AMAP, collectifs citoyens locaux...

Quelle échelle d'action privilégier ?

La présente grille n'est pertinente ni à l'échelle de l'exploitation agricole, ni à une échelle géographique trop grande (niveau national ou interrégional). Elle gagne à être utilisée sur un territoire relativement homogène en termes de modes de culture et productions ou de contexte pédoclimatique (sauf en cas d'utilisation pour identifier des sous-territoires d'action).

Cet outil est particulièrement adapté **à l'échelle des intercommunalités et territoires de projets** (Parcs naturels régionaux...), qui se situent souvent à l'intersection de sous-territoires à enjeux (aires d'alimentation de captages, échelle communale...) et de territoires d'action plus vastes (SCoT, zone de collecte d'une coopérative agricole...).

Les **coopérations entre acteurs d'échelles d'action variées** sont à privilégier : territoires de production et de consommation, autant d'aliments bio que d'eau potable ; outils de planification et compétences complémentaires comme les Chartes de Parc, SAGE, schéma trame verte et bleue, Agenda 21 local...

Comment synthétiser et valoriser les éléments du diagnostic territorial ?

La grille d'analyse des territoires est en premier lieu un outil de travail. Cependant sa valorisation sous la forme d'une synthèse mise en forme peut être un outil de communication et de mobilisation de nouveaux acteurs.

Une telle synthèse, dans un format plus « littéraire », peut également intégrer des tableaux récapitulatifs par axes, sous la forme AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces).

Des **éléments visuels** peuvent faciliter la compréhension du diagnostic territorial : graphiques illustrant la progression des surfaces en bio dans le

temps, ou encore la caractérisation sociologique des producteurs.

La production d'éléments cartographiques est à même de faciliter l'appréhension de ces éléments. Différentes données sont particulièrement adaptées à ce type de représentations : données foncières, orientation technico-économiques des exploitations (OTEX) sur le territoire, emplacement des marchés bio, outils agro-alimentaires (silos, abattoirs...), lieux de restauration collective intégrant des produits bio...

Comment traduire les éléments identifiés en propositions d'action ?

Dans la troisième partie de ce guide, « **Pour mieux comprendre et aller plus loin** », vous trouverez, pour chaque indicateur de la Grille à remplir, des idées d'actions à mettre en œuvre.

Ce sont une fois encore les acteurs du territoire, partenaires ou non, qui détiennent de nombreuses compétences et solutions. Sollicités individuellement ou collectivement, **ils sont à même de proposer des réponses aux enjeux identifiés** et de mettre en œuvre leur savoir-faire au service d'un projet bio territorial.

L'intervention d'acteurs extérieurs (experts, scientifiques, témoins) peut contribuer à enrichir les perspectives, tout comme des visites de terrain sur des fermes bio ou auprès de territoires déjà mobilisés sur cette thématique.

Pour donner à voir des **réussites des projets bio territoriaux** et du **champ des possibles des collectivités locales** en la matière, la plateforme Eau&Bio (www.eauetbio.org) met en avant un grand nombre de collectivités françaises mobilisées en faveur du développement de l'agriculture biologique et décrypte les enjeux, la méthodologie, les outils et solutions plébiscités par chacune d'entre elles. Cette plateforme est la vitrine **du réseau des Sites Pilotes Eau&Bio**, ouvert à tous les territoires engagés en faveur de la bio pour échanger, collaborer et progresser ensemble, notamment pour protéger la ressource en eau.

Le Dialogue territorial, méthodologie clé du succès d'un projet de territoire

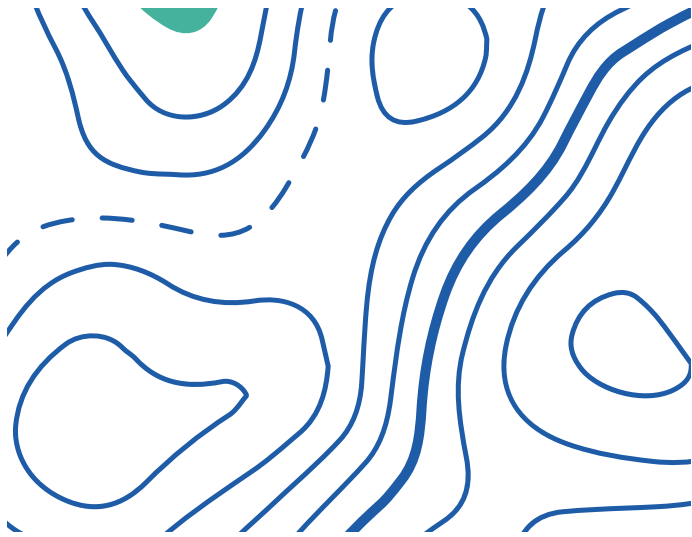
Pour mieux comprendre le potentiel de son territoire, la phase de diagnostic territorial est une étape majeure. Au-delà, **comment mener un projet territorial de développement de l'agriculture biologique ?**

- + Quelles sont les spécificités d'un projet de développement de l'agriculture biologique et comment les prendre en compte ?
- + Comment mobiliser les parties prenantes, et notamment le monde agricole, pour un projet de territoire partagé par tous ?
- + Sur quelles méthodes de gestion de projet ou d'animation s'appuyer ?
- + Comment mettre en place et articuler l'évaluation de la mobilisation des parties prenantes et celles des programmes d'action ?

Pour répondre à ces questions, FNAB et ses partenaires ont produit un guide disponible sur le site www.devlocalbio.org : « **Comment mener un projet territorial de développement de l'agriculture biologique ?** Eléments de réussite et points de vigilance à l'attention des collectivités territoriales ».

Les grandes étapes de tout projet bio territorial (démarrage, diagnostic, construction du plan d'action, mise en œuvre et suivi, évaluation) y sont décryptées et agrémentées de conseils pratiques et d'exemples.





UN OUTIL CONSTRUIT AUTOUR DE TROIS AXES

La caractérisation du potentiel de développement de l'agriculture biologique sur un territoire repose sur l'évaluation de **trois grandes thématiques** et quinze indicateurs :

Quel est le potentiel de production biologique sur le territoire ?

- + Que représente la production bio actuellement ?
- + Les modes de production agricole du territoire sont-ils proches de l'agriculture biologique ?
- + Quelle est la sensibilité des agriculteurs conventionnels envers la bio, envers les systèmes environnementalement performants ?
- + Des agriculteurs sont-ils investis dans des démarches de changement ou d'innovation ?
- + La sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs en faveur de la bio fait-il l'objet d'animation, de moyens techniques et financiers ?

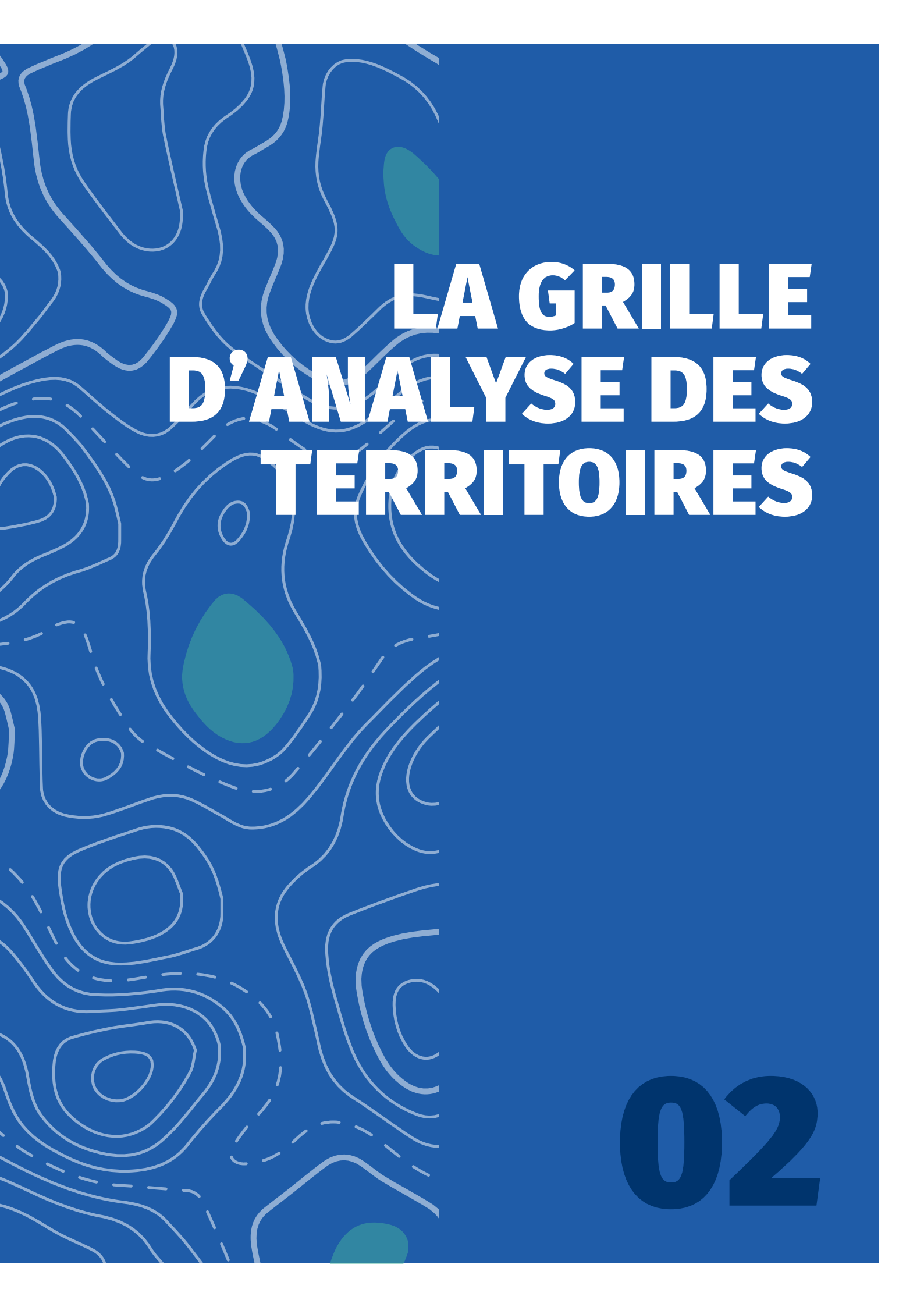


Quel est le potentiel de débouchés biologiques sur le territoire ?

- + Quel est l'état de la consommation de produits bio ?
- + Quels sont les débouchés biologiques en circuits de proximité
- + Quels sont les débouchés biologiques en restauration hors domicile (RHD) ?
- + Quels sont les débouchés biologiques en circuits longs ?
- + Quelles interactions existent entre les acteurs publics et acteurs économiques agro-alimentaires ?

Quel contexte politique et réglementaire influe sur la transition agricole de le territoire ?

- + Les acteurs publics supra-locaux (dont l'action concerne notamment le territoire) sont-ils favorables à la transition agricole ?
- + D'autres outils de planification ou programmes locaux sont-ils également favorables à la transition agricole du territoire ?
- + Quelle est la position des acteurs non-institutionnels par rapport à la transition agricole, l'agriculture biologique ?
- + Quels sont les enjeux fonciers locaux ?
- + Quel est le contexte réglementaire local ?



LA GRILLE D'ANALYSE DES TERRITOIRES

02

INTRODUCTION



De manière à proposer un outil **le plus opérationnel possible**, cette grille se limite à l'évaluation de critères globaux, à renseigner à l'échelle d'un territoire, ne nécessitant pas de recenser les pratiques précises des agriculteurs.

Il n'est pas obligatoire de répondre à tous les indicateurs : ils sont là pour préciser et vous aider dans la réponse aux quinze critères de la Grille (colonne de gauche).

Pour mieux comprendre le sens et l'importance des indicateurs mentionnés, et pour aller plus loin, **reportez-vous à la partie 3 de ce document** (p. 26).

AXE 1 : QUEL POTENTIEL DE PRODUCTION BIOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE ?

Critères	Indicateurs
Que représente la production bio actuellement ?	+ Que représente aujourd'hui la bio, en exploitations et surfaces (en nombre, en pourcentage et dynamique) ? + Quelle est la répartition géographique de ces surfaces/exploitations bio ? + Que représente aujourd'hui la bio, par rapport aux territoires voisins, par rapport à la moyenne régionale/nationale ? + Des expérimentations agricoles en bio (en lycée agricole ou autre) sont-elles menées sur le territoire ou à proximité ?
Les modes de production agricole du territoire sont-ils proches de l'agriculture biologique ?	+ Quels sont les principaux modes de production agricoles sur le territoire (élevage, grandes cultures, maraîchage... / agriculture conventionnelle, intensive, extensive, agriculture de conservation, permaculture...) ? + Quels sont les modes de production agricoles voués à se développer sur le territoire ? + Les agriculteurs du territoire peuvent-ils avoir accès à des semences, des intrants, du matériel adapté à l'agriculture biologique ?
Des agriculteurs sont-ils investis dans des démarches de changement ou d'innovation ?	+ Des agriculteurs sont-ils investis individuellement dans de telles démarches ? - Si oui : ces agriculteurs sont-ils reconnus socialement, techniquement ? + Des aides agro-environnementales (MAEC) sont-elles souscrites par les agriculteurs du territoire ? Si oui : quelles mesures, quelles surfaces, combien de producteurs engagés ? + Des agriculteurs sont-ils impliqués dans des structures ou projets susceptibles d'impulser des dynamiques collectives : CUMA, GEDA, GIEE, Dephy, coopératives ? - Si oui : sur quelles thématiques ? Dans une perspective de changement de pratiques ?
Quelle est la sensibilité des agriculteurs conventionnels envers la bio, envers les systèmes environnementalement performants ?	+ Quel est le profil sociologique majoritaire des producteurs du territoire : entrepreneurs, suiveurs, opportunistes, militants... ? + Comment est perçue la bio chez les agriculteurs ? Comment cette perception a-t-elle évolué ces quinze dernières années ? + Quel est l'âge moyen des agriculteurs (pyramide des âges) ?
La sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs en faveur de la bio font-ils l'objet d'animation, de moyens techniques et financiers ?	+ Un accompagnement technique spécialisé en bio est-il accessible ? + Des événements de sensibilisation sont-ils organisés sur le territoire ou à proximité ? + Y a-t-il des formations bio dans l'enseignement agricole local ou à proximité ? + La conversion et le maintien en bio peuvent-ils faire l'objet de subventions publiques ?

AXE 2 : QUEL POTENTIEL DE DÉBOUCHÉS BIOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE ?

Critères	Indicateurs
Quelle est la consommation générale de produits bio sur le territoire ?	+ Données locales/régionales de consommation bio ? + Nombre de magasins spécialisés bio et chiffres d'affaire ? Quelle part d'approvisionnement local ? Quel potentiel de relocalisation ? + GMS, artisans (boulangers, bouchers...) ayant une activité bio ? + Actions pédagogiques favorables au développement de la consommation bio locale ? + Quelle est l'importance du bassin de consommation proche ? Densité de population, nombre d'habitants dans un rayon de 30 km, zones urbaines sur le territoire ou à proximité... + Quelle accessibilité socio-économique et culturelle aux produits bio ? Revenu médian, taux de chômage, habitudes culinaires.... + Quelles surfaces sont nécessaires à l'alimentation bio de la population du territoire (cf. convertisseur alimentaire) ?
Quels débouchés biologiques en circuits de proximité ?	+ Quel état des lieux des circuits alimentaires de proximité en général ? Nombre de producteurs en vente directe, marchés, vente au panier et e-commerce, magasins de producteurs... + Quel état des lieux des circuits alimentaires de proximité biologiques ? Nombre de producteurs en vente directe, vente à la ferme, marchés bio, points de vente collectifs bio, vente au panier, e-commerce... + Quelles sont les dynamiques et perspectives en circuits de proximité biologiques ? Existe-t-il des porteurs de projets locaux en collecte, transformation, distribution bio ? Des projets et initiatives en circuits de proximité bio ?
Quels débouchés biologiques en restauration hors-domicile (RHD) ?	+ Quel est l'état des lieux de la RHD en général sur le territoire ? Nombre d'établissements scolaires et professionnels, nombre de repas/jour, nombre d'établissements en régie directe vs. en gestion concédée, démarches d'approvisionnement local, sociétés de restauration collective présentes sur le territoire ou livrant des établissements du territoire... + Quel est l'état des lieux de la bio en RHD sur le territoire ? Nombre d'établissements scolaires et professionnels engagés, nombre de repas/jour, part de produits bio, stratégie et positionnement des sociétés de restauration collective sur les produits bio locaux... + Quelles sont les dynamiques et perspectives en RHD bio ? Dynamique sur cinq ans du nombre d'établissements, couverts, part de produits bio, positionnement des élus sur la question...

	Observations

--	--

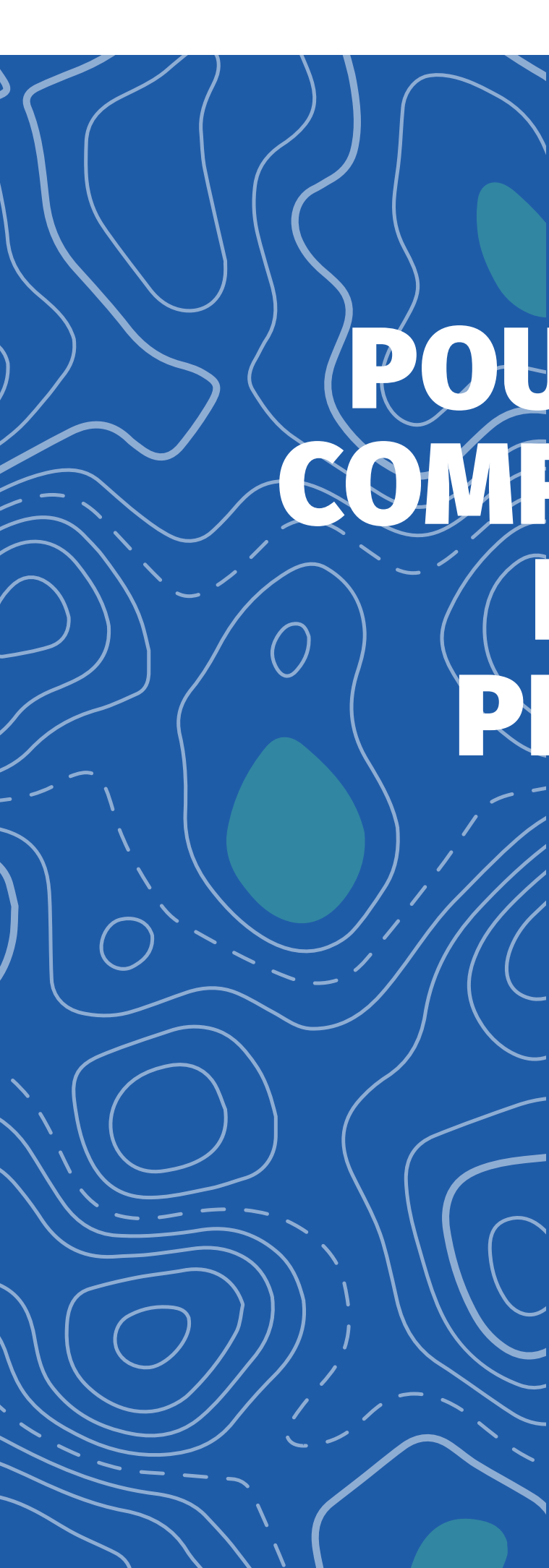
AXE 2 : QUEL POTENTIEL DE DÉBOUCHÉS BIOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE ?

Critères	Indicateurs
Quels débouchés biologiques en circuits longs ?	+ Quels sont les principaux opérateurs économiques collecteurs (par production) ? Ces opérateurs ont-ils leur siège sur le territoire ? Ont-ils des outils post-récolte et de transformation sur le territoire (silo, stockage, conditionnement, transformation...) ? Y a-t-il des collecteurs agissant sur le territoire sans y être présents ? Ces opérateurs collectent-ils en bio ? Sur le territoire ? Ont-ils un potentiel, une volonté de relocalisation ? L'engagement dans un projet bio peut-il faire l'objet de subventions publiques ? de la part d'un opérateur économique ? + Des opérateurs économiques 100 % bio sont-ils présent sur le territoire ? Grossistes, plateforme d'approvisionnement, coopératives ? Quelles dynamiques et perspectives de ces acteurs (croissance, recherche de producteurs, quelles productions...)?
Quelles interactions entre les acteurs publics et acteurs économiques agro-alimentaires ?	+ Les opérateurs agro-alimentaires auraient-ils intérêt à s'associer à un projet de territoire autour de l'agriculture biologique ? Quelles sont les relations entre les élus du territoire et les opérateurs agroalimentaires ? + Existe-t-il des espaces de dialogue entre acteurs publics du territoire et opérateurs agro-alimentaires ? Clubs, Pôle de compétitivité et Pôle territorial de coopération économique (PTCE), participation des élus aux AG de coopératives... + L'évolution stratégique des opérateurs agro-alimentaires vers plus de durabilité peut-il faire l'objet d'aides publiques, matérielles ou immatérielles ? Le territoire peut-il conditionner des aides (im)matérielles à une activité bio locale ?

	Observations

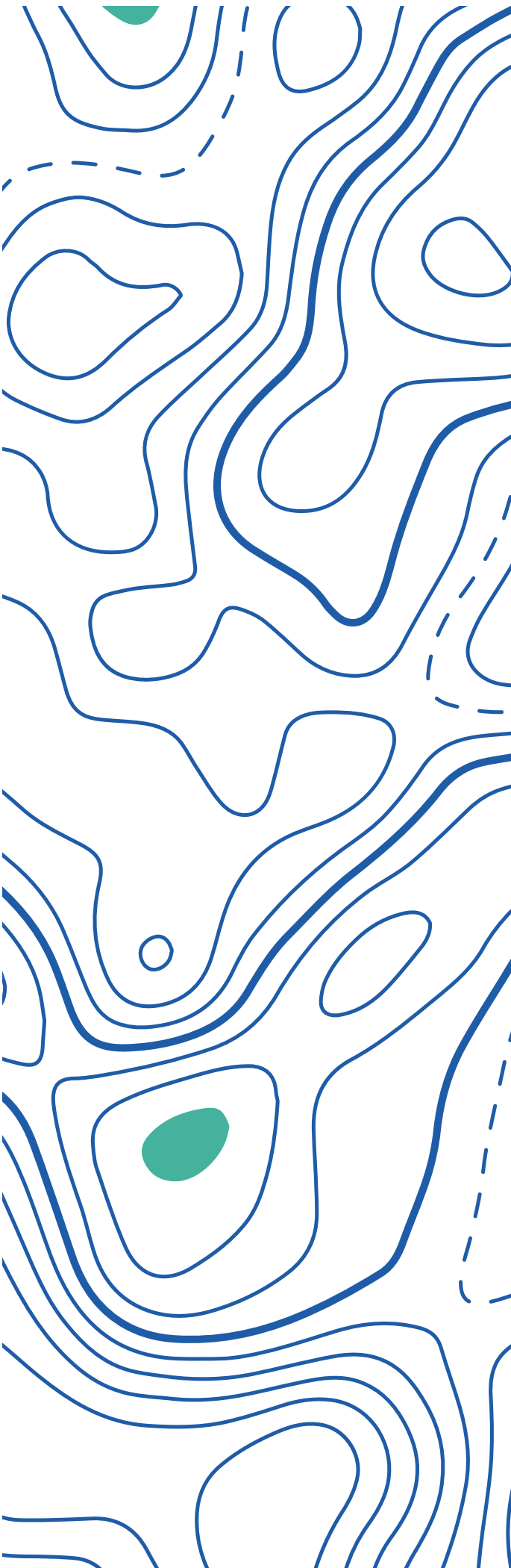
AXE 3 : QUEL CONTEXTE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE INFLUE SUR LA TRANSITION AGRICOLE DU TERRITOIRE ?

Critères	Indicateurs
Les acteurs publics supra-locaux (dont l'action concerne notamment le territoire) sont-ils favorables à la transition agricole ?	+ DRAAF + Conseil Régional + Agence de l'Eau + DREAL, Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), ADEME... + autres acteurs territoriaux pouvant intervenir sur le territoire : PNR, Pays...
D'autres outils de planification ou programmes locaux sont-ils également favorables à la transition agricole du territoire ?	+ Circuits courts et valorisation des produits agricoles locaux + Développement économique + Protection de la ressource en eau : SAGE, démarche de protection de captages... + Protection de la biodiversité : TVB, espaces naturels... + Développement durable : Agenda 21... + Aménagement du territoire : SCoT, PLUI... + Changement climatique : PCAET... + Les élus et techniciens chargés de ces thématiques ont-ils l'habitude de collaborer, d'appréhender ces thématiques de façon transversale ?
Quelle est la position des acteurs non-institutionnels par rapport à la transition agricole, l'agriculture biologique ?	+ Acteurs de la production et gestion de l'eau + Acteurs du tourisme + Associations locales + Organisations professionnelles agricoles + Entreprises dépendantes d'une eau de qualité
Quels sont les enjeux fonciers locaux ?	+ Potentiel de disponibilité de terres agricoles à moyen terme + Prix moyens des terres agricoles + Dynamique d'installation en bio + Nombre d'exploitants de plus de 55 ans + Disponibilité du foncier en propriété des acteurs publics + Volonté des acteurs publics sur la question
Quel est le contexte réglementaire local ?	+ Classification en Zones Vulnérables + Contraintes issues de règlements préfectoraux (DUP) de protection de captages + Programme d'action ZSCE + Positionnement de l'ARS et DREAL par rapport à la protection des captages du territoire + Contraintes liées aux enjeux de protection des espaces naturels et de la biodiversité + Autre

A decorative background on the left side of the page featuring a topographic map pattern with white contour lines and teal-colored landmasses on a dark blue background.

**POUR MIEUX
COMPRENDRE
ET ALLER
PLUS LOIN**

03



QUEL POTENTIEL DE PRODUCTION BIOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE ?

Une analyse du potentiel de développement de l'agriculture biologique sur un territoire se fonde en premier lieu sur une évaluation approfondie du **potentiel et contexte de production agricole**, actuel et futur. L'étude des pratiques agricoles locales, des relations entre acteurs locaux mais également l'analyse de la **sensibilité à l'environnement et aux systèmes agricoles durables des agriculteurs** participent à apprécier le potentiel global de production biologique sur le territoire.

Que représente la production bio actuellement ?

Pourquoi ce critère ?

Il s'agit de caractériser l'état de développement, à l'instant t, de l'agriculture biologique sur le territoire. Le pourcentage de la SAU en bio est une donnée aisément comparable aux territoires voisins, à la moyenne départementale, régionale ou nationale. Au-delà d'un état des lieux, un nombre élevé et **une diversité de producteurs biologiques** présents sur (ou à proximité) le territoire est un élément favorable : la mise en lumière de leurs expériences, de leurs exploitations, sont autant de supports et d'exemples de la **faisabilité locale de ce mode de culture sur le territoire**. Il est possible d'en déduire

que des opérateurs économiques bio interviennent sur le territoire, que du matériel agricole spécifique peut faire l'objet de démonstration, de prêt, de location...

L'existence de fermes bio de démonstration, ou la mise en œuvre d'expérimentation bio (par exemple au sein de lycées agricoles) sur le territoire ou à proximité sont autant de facteurs favorables au développement de la bio sur le territoire.

Plus largement, cela peut signifier que le sujet n'est pas inconnu ou tabou, et cela augure à **des opportunités de collaboration entre agriculteurs** pour ceux qui passeraient le cap.

Où trouver cette information ?

- + Observatoire régional (ou à l'échelle du bassin de l'Agence de l'Eau) de l'agriculture biologique, s'il existe
- + Observatoire de l'Agence Bio
- + Groupement régional ou départemental des agriculteurs biologiques (GRAB - GAB)
- + Chambres d'agriculture
- + Direction Départementale des Territoires (et de la Mer), DDT(M)

Comment traduire ces éléments en actions ?

- + Si la bio est relativement présente sur le territoire : Favoriser les **interactions entre producteurs bio et conventionnels** du territoire : visites de ferme, tours de plaine, témoignages d'agriculteurs bio sur leur situation actuelle et les spécificités de la période de conversion, témoignages de leurs partenaires économiques
- + Si la bio est relativement peu présente sur le territoire : Solliciter le témoignage de producteurs bio de territoires voisins, organiser des visites de fermes bio voisines, impulser la mise en œuvre d'**expérimentations agricoles bio**, l'installation de porteurs de projets bio, etc.

En Alsace/Grand Est, un réseau de fermes de démonstration donne à voir des réalités de l'agriculture biologique

Dans un grand nombre de régions, des fermes de démonstrations ouvrent fréquemment leurs portes aux professionnels souhaitant découvrir les réalités du mode de production biologique. Différents réseaux, comme les groupements bio départementaux et régionaux et les chambres d'agriculture, organisent très régulièrement des événements de sensibilisation à destination du monde agricole conventionnel.

L'OPABA a lancé en 2007, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la DRAAF Alsace et en collaboration avec les Chambres d'Agriculture, un réseau de fermes bio de démonstration. Ce réseau a pour objectifs de participer à transférer les techniques bio aux producteurs conventionnels et à améliorer les pratiques des agriculteurs bio.

En 2017, ce réseau se composait de 43 fermes d'orientation variée : 8 fermes en polyculture (céréales et/ou légumes), 12 fermes en viticulture, 22 fermes en élevage (dont 2 en apiculture) et 1 ferme en arboriculture.

Des journées techniques sont organisées régulièrement, en collaboration avec la Chambre d'agriculture, principalement à destination des agriculteurs conventionnels.

Quatre comités techniques ont accompagné la mise en œuvre des journées techniques professionnelles organisées sur les fermes du réseau.

Plus d'informations sur www.produire-bio.fr/fermes-de-demonstration/

Hauts-de-France, une expérimentation bio menée au plus près des captages d'eau potable

A Airon-Saint-Vaast (Pas-de-Calais), dans le cadre d'une démarche de protection de la ressource en eau associant une diversité d'acteurs et en lien avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la collectivité a facilité la mise en œuvre d'une expérimentation au plus près des captages : pour évaluer la faisabilité du mode de culture bio sur le territoire et soutenir un agriculteur dynamique, elle a facilité son passage en bio via l'acquisition et la mise à disposition de matériel agricole dédié ainsi que le montage d'un projet permettant son indemnisation.



Les modes de production agricole du territoire sont-ils proches de l'agriculture biologique ?

Pourquoi ce critère ?

Les freins à la conversion en agriculture biologique sont généralement regroupés en deux grandes catégories : les « freins structurels » et les freins « psycho-sociologiques ». Le critère ici présenté relève de la première catégorie et tente de mettre en lumière la facilité de passage en AB liée aux caractères propres des systèmes de production des agriculteurs du territoire.

Pour dépasser l'image figée du territoire que peuvent offrir ces données, il convient de s'interroger également sur les modes de production agricoles voués à se développer sur le territoire, (types de production en croissance ou en déclin). C'est en les couplant aux données des deux questions suivantes qu'un état des lieux dynamique de l'agriculture locale se fait jour.

Où trouver cette information ?

Si une étude poussée peut être menée pour caractériser au mieux les systèmes agricoles majoritaires sur le territoire et enrichir la réflexion, à ce stade, des témoignages d'acteurs agricoles locaux couplés à des données agricoles locales (diagnostics agricoles intégrés à des outils de planification locaux ; menés dans le cadre de démarche de protection de captages ; données de la Chambre d'Agriculture) peuvent apporter un éclairage suffisant.

Comment traduire ces éléments en actions ?

+ Si les modes de production agricole du territoire sont relativement proches de l'agriculture biologique :

Mettre en avant l'intérêt et la faisabilité, notamment économique, de passer le cap de la conversion en bio, aider les groupements de producteurs bio à se faire connaître sur le territoire

+ S'ils en sont relativement éloignés : Ouvrir des es-

paces de dialogues pour « **démystifier** » l'**agriculture biologique**, communiquer pour faire connaître ce mode de production, mettre en œuvre des essais bio.

Des agriculteurs sont-ils investis dans des démarches de changement ou d'innovation ?

Pourquoi ce critère ?

Des agriculteurs déjà engagés dans des démarches innovantes peuvent être sensibles au défi et à l'intérêt d'expérimenter les pratiques bio. Ces démarches peuvent concerner les pratiques agricoles (souscription à des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques - MAEC, la transformation ou la commercialisation), être individuelles ou relever d'une action collective (dans le cadre d'un GIEE, d'un groupe de développement agricole, d'un groupe d'agriculteurs).

Ces producteurs peuvent ainsi eux-mêmes évoluer vers la bio, et s'ils sont reconnus par leurs pairs, également entraîner d'autres agriculteurs du territoire vers un changement de pratiques et systèmes agricoles.

Où trouver cette information ?

- + Chambres d'agriculture, groupes de développement agricole
- + DRAAF, via les plateformes web du dispositif Ecophyto
- + Groupement régional ou départemental des agriculteurs biologiques (GRAB - GAB)

Comment traduire ces éléments en actions ?

Au-delà des conversions en agriculture biologique, **un grand nombre de démarches innovantes sont à encourager pour favoriser la transition agricole.** Il pourrait être pertinent de rencontrer ces agriculteurs, d'identifier leurs projets, leurs besoins éventuels, les collaborations possibles avec la collectivité, et de les intégrer aux réflexions relatives au projet bio territorial.

En Hauts-de-France, des agriculteurs se rassemblent pour se convertir progressivement à l'agriculture biologique

Quatre producteurs en grandes cultures membres de la CUMA de Villers-Plouich (Nord) et intéressés par les pratiques alternatives (agriculture raisonnée, agriculture intégrée, non-labour) ont décidé à partir de 2010 d'expérimenter collectivement le mode de production biologique, à l'échelle de quelques parcelles. Après un long cheminement progressif et collectif, les quatre exploitations sont aujourd'hui intégralement menées en bio.

L'approche collective de cette démarche (baptisée « Bioteam ») a été identifiée comme condition de leur succès : le fait de se tester et de progresser collectivement leur a permis de mutualiser les risques, l'acquisition de matériel, et surtout de se rassurer et de donner de l'énergie à un processus parfois difficile à mener individuellement.

Cette démarche prend aujourd'hui différentes formes : un groupement d'employeur, un outil de conditionnement collectif et de nombreuses retombées positives pour le territoire, en termes de développement économique et de création d'emploi.

Plus d'infos sur la plateforme Eau&Bio, « témoignage de Sébastien Lemoine »

<http://www.eauetbio.org/parole-acteurs/sebastien-lemoine/>

Quelle est la sensibilité des agriculteurs conventionnels envers la bio, envers les systèmes environnementalement performants ?

Pourquoi ce critère ?

Ce critère, qui relève de la seconde catégorie des freins présentés plus haut, **les freins « psychosociologiques »**, est tout aussi important que l'enjeu des freins structurels. Au-delà des agriculteurs innovants identifiés dans la question précédente, il s'agit ici d'avoir une vision plus globale des grandes tendances en cours quant à l'appréhension du changement au sein du monde agricole du territoire.

Où trouver cette information ?

La caractérisation territoriale de cette information est une démarche innovante et encore aujourd'hui peu développée. Les témoignages et le ressenti de différents acteurs de terrain, en interaction avec le monde agricole local, sont des éléments à exploiter. Mais l'idéal est bien de solliciter directement les producteurs du territoire et de les interroger via des entretiens individuels. **La méthode OPAAL**, développée en Nouvelle-Aquitaine, est un exemple d'outil sociologique qui permet de caractériser les profils des agriculteurs d'un territoire pour ensuite mettre en œuvre des actions adaptées.

Comment traduire ces éléments en actions ?

C'est bien la finalité des études de caractérisation socio-entrepreneuriale des agriculteurs d'un territoire. En fonction des profils identifiés comme majoritaires et/ou prioritaires (leaders, "suiveurs", militants, entrepreneurs / pas, peu ou au contraire sensible au changement de pratiques et systèmes agricoles...), et en fonction des besoins, envies et thématiques jugées d'intérêt, des actions ciblées sont ensuite proposées pour y répondre. Les diagnostics type OPAAL peuvent être utilisées autant pour mieux connaître son territoire que pour mobiliser les acteurs dans une démarche de concertation territoriale.

Nouvelle Aquitaine : étudier le profil sociologique des agriculteurs du territoire pour mieux les accompagner

La méthode OPAAL (Outil Pour l'Adaptation à l'Agriculture Locale®) a été conçue par la FRAB Nouvelle-Aquitaine pour **aider les collectivités territoriales à adapter leurs programmes d'actions à la réalité agricole locale**. Elle a été conçue pour l'agriculture biologique mais peut être élargie au changement agricole en général, de système ou de pratiques.

Son postulat : tous les producteurs conventionnels sont potentiellement enclins à s'intéresser à l'agriculture biologique ou à une évolution de leur système, mais tous n'emprunteront pas le même chemin. Pour cela, les politiques publiques doivent distinguer parmi eux différents profils, qui **nécessitent un accompagnement et des dispositifs différenciés**.

En effet, il n'y a pas une seule façon d'aborder un sujet comme l'agriculture biologique, et selon l'angle par lequel est abordé le sujet, cela peut susciter l'intérêt ou au contraire dissuader des producteurs locaux.

La méthode OPAAL prend la forme d'entretiens individuels auprès du monde agricole dont découle une analyse sociologique et permet d'identifier les actions à mettre en œuvre sur le territoire à même de mobiliser les agriculteurs dans une démarche de changement de pratiques et systèmes agricoles.

Plus d'infos sur la plateforme Eau&Bio, dossier « De la sociologie pour développer les conversions ? »

<http://www.eauetbio.org/dossiers-thematiques/sociologie-developper-conversions/>

La sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs vers la bio font-elles l'objet d'animation, de moyens techniques et financiers sur le territoire ?

Pourquoi ce critère ?

L'organisation régulière d'événements de sensibilisation à l'agriculture biologique (visites de fermes, tours de plaine, réunions d'information...) sur le territoire permet de **donner à voir la réalité de ce mode de production** et d'attiser la curiosité des agriculteurs conventionnels. Au-delà, l'accompagnement des producteurs souhaitant évoluer vers l'agriculture biologique exige des **échanges réguliers et individuels**. De l'introduction de pratiques issues de l'agriculture biologique dans son système à la conversion de son exploitation, ces démarches demandent d'acquérir une nouvelle expertise agronomique, d'utiliser du matériel innovant, de prendre un risque économique, de collaborer avec des nouveaux opérateurs économiques collectant en bio...

La présence et la disponibilité de techniciens agricoles à même de conseiller les producteurs aux différents stades de leur engagement (intérêt, évaluation de la faisabilité, phase de conversion, consolidation du modèle économique dans le temps) est **indispensable à la transition agricole** durable du territoire.

Pour ce qui est des aides financières à la bio (aides "conversion" et maintien"), leur accès sur tout le territoire, sans zonage ni plafond, est un élément qui peut jouer de façon importante sur les conversions en bio des agriculteurs.

Où trouver cette information ?

- + Groupement régional ou départemental des agriculteurs biologiques (GRAB - GAB)
- + Chambres d'agriculture
- + Conseil Régional (en charge de la politique agricole)

Comment traduire ces éléments en actions ?

Si l'animation et l'accompagnement est faible sur le territoire, il peut-être nécessaire de mobiliser un salarié de la collectivité pour animer un programme d'action bio sur le territoire, et de faciliter l'intervention de conseillers techniques bio sur le territoire (partenariat, prestation...).

Concernant les aides financières à destination des agriculteurs, au-delà des aides bio nationales, les collectivités peuvent agir sur ce thème : exonération de la taxe foncière sur le non-bâti pour les parcelles menées en bio, mise à disposition de parcelles agricoles à loyer modéré, mise à disposition gratuite de matériel agricole adapté à l'AB (herse étrille, houe rotative...), contractualisation entre la collectivité et les propriétaires/agriculteurs via des obligations réelles environnementales...





En Nouvelle-Aquitaine, les syndicats d'eau de Niort embauchent des animateurs et conseillers techniques bio

Le territoire des Plaines et Vallées de Niort, où interviennent deux syndicats d'eau, est une zone où des dégradations sont observées à la fois dans le domaine de l'eau potable et de la biodiversité. Un des axes de travail consiste à diminuer les pressions de pollution et de dégradation, en partie d'origine agricole, notamment via le développement et la promotion de l'agriculture biologique.

Pour animer ce programme en partenariat avec une diversité d'acteurs (dans le cadre du programme Re'Sources), sensibiliser et accompagner au mieux le monde agricole de ce territoire, ces syndicats d'eau ont fait le choix d'une animation agricole en régie.

En appui des acteurs locaux, chaque syndicat d'eau dispose ainsi d'un animateur agricole dédié, présent sur le terrain auprès des agriculteurs, pour faire connaître les pratiques bio et les accompagner dans leurs démarches et projets.

Dans toute la France, des EPCI et communes votent l'exonération de la taxe foncière pour les parcelles agricoles menées en bio

Métropoles de Nantes, de Strasbourg, agglomérations de Chambéry, de Lorient, communes de La Couronne (Charente), de Bourrou (Dordogne), Blacé (Rhône)...

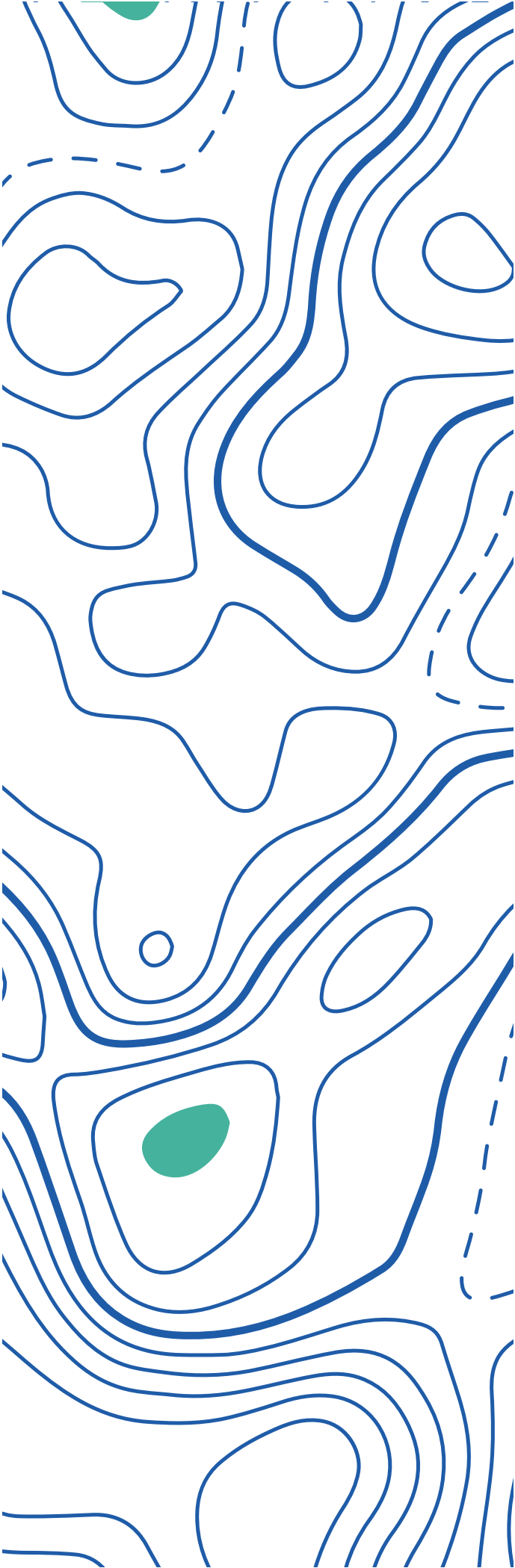
Depuis la création de ce dispositif en 2009, **34 EPCI** et près de **700 communes** qui se sont saisies de l'opportunité offerte par l'article 1395 G du code général des impôts d'exonérer de la taxe sur le foncier non-bâti les parcelles agricoles menées en agriculture biologique. Par une simple délibération, cette exonération s'applique sur cinq ans. Si elle entraîne un coût souvent négligeable pour la collectivité, elle est une belle opportunité de lancer un signal et d'**ouvrir un dialogue avec le monde agricole** communal ou intercommunal.

Plus d'informations sur la plateforme Eau&Bio, rubrique « Les aides pour les producteurs biologiques ou en conversion »

<http://www.eauetbio.org/dossiers-thematiques/aides-producteurs-bio-conversion/>

+ Fiche Devlocalbio :

Accompagner les agriculteurs vers la conversion



QUEL POTENTIEL DE DÉBOUCHÉS BIOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE ?

Quel est l'état de la consommation de produits bio sur le territoire ?

Pourquoi ce critère ?

Même si ces données sont complexes à mobiliser à l'échelle des territoires, elles permettent d'objectiver l'état de consommation des produits bio localement. En effet, les études montrent que les indicateurs sociaux ne suffisent pas à évaluer la propension des habitants à consommer bio. D'autres facteurs comme **l'accessibilité géographique** et la **caractérisation culturelle** sont déterminantes.

Où trouver cette information ?

L'Agence Bio publie chaque année le baromètre de la consommation bio. Il s'agit de données nationales avec des extrapolations à l'échelle régionale. Pour affiner ces données, il est possible de mener des études sur les habitudes de consommation du territoire (c'est parfois le cas dans le cadre de ScoT, de PCAET...)

Quelle traduction de ces données en actions ?

En fonction des résultats, la traduction en action

peut être variable : si la consommation de produits bio est faible, il peut être envisagé d'engager une démarche d'accompagnement au changement des comportements alimentaires. Si la consommation de produits bio est importante, les actions porteront surtout autour de la relocalisation des approvisionnements et la mise en relation entre les consommateurs avec l'offre bio du territoire. En l'absence de données probantes, il peut être intéressant de réaliser **une enquête d'évaluation des habitudes de consommation** des habitants.

- + www.famillesaalimentationpositive.fr
- + Fiche devlocalbio : "Favoriser l'accessibilité sociale des produits bio"
- + Convertisseur Terre de Liens



En Bretagne, le Défi Famille à Alimentation Positive (FAAP) favorise l'alimentation biologique



Le défi Familles A Alimentation Positive (FAAP) est un projet qui vise à accompagner des foyers, peu ou pas sensibilisés, à consommer plus de produits bio sans augmenter leurs budgets.

Expérimenté en Rhône-Alpes en 2012-2013, il est aujourd'hui déployé sur d'autres territoires dont l'Ille-et-Vilaine depuis 2014. A ce jour, Agrobio 35 a mené cinq Défis sur le territoire, soit plus de 200 familles touchées, plus de 450 participants, et une vingtaine d'animateurs de structures relais ainsi formés aux enjeux d'une alimentation bio-locale avec maîtrise de budget.

Des équipes d'une dizaine de foyers se regroupent et relèvent le défi d'augmenter leur consommation de produits alimentaires bio de 20% (en valeur d'achat), sans augmenter leur budget tout en se faisant plaisir. Le défi se base sur le progrès global des comportements des équipes, peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble.

A chaque Défi, ce sont entre quatre et cinq équipes qui sont accompagnées par Agrobio 35.

Quels débouchés biologiques en circuits de proximité ?

Pourquoi ce critère ?

L'importante part de commercialisation via la vente directe est une des caractéristiques de l'agriculture biologique. Il s'agit ici de mener un premier travail de prospection pour mettre en avant les débouchés et circuits de commercialisation à privilégier par les futurs agriculteurs biologiques.

Les producteurs conventionnels pratiquant la **vente directe**, en lien direct avec les consommateurs et leurs attentes, peuvent être plus sensibles à la conversion en agriculture biologique.

Où trouver cette information ?

- + Groupement régional ou départemental des agriculteurs biologiques (GRAB - GAB)
- + Chambres d'agriculture
- + Autres réseaux agricoles

Quelle traduction de ces données en actions ?

En cas de déficit de visibilité de ces points de vente, leur mise en valeur à travers des sites de géolocalisation peut être envisagée. Il peut également révéler la nécessité de mettre en relation ces producteurs pour **faciliter les coopérations entre vendeurs directs** : planification collective, organisation d'achat-revente, événements communs de promotion... Il s'agit dans ce cas de favoriser les coopérations et éviter les situations concurrentielles entre producteurs.

En l'absence de données probantes, il peut être intéressant de réaliser une étude plus poussée sur l'état des filières et du marché bio à l'échelle du territoire.

- + Fiche devlocalbio : "Développer la vente directe et les circuits courts de proximité en bio"
- + Fiche devlocalbio : "Soutenir des projets d'ateliers de transformation"



Quels débouchés biologiques en restauration hors domicile (RHD) ?

Pourquoi ce critère ?

La restauration collective a, depuis le Grenelle de l'environnement, cristallisé de nombreuses ambitions politiques, que ce soit au niveau gouvernemental, régional, départemental et territorial. Bien que les résultats soient faibles (3% du marché bio), il s'agit d'un **formidable support d'éducation à l'alimentation et de pédagogie** envers les jeunes générations, de tout horizon social. Dans la majorité des régions, des groupements de producteurs bio se sont regroupés pour répondre à ce marché, notamment à travers des plateformes de commercialisation. Le déficit de demande actuel fragilise ces initiatives : il est donc important à l'échelle de territoire de dynamiser la demande en restauration collective en mobilisant élus, gestionnaires, cuisiniers, parents d'élèves, équipes éducatives, chef d'établissement...

Où trouver cette information ?

- + Groupement régional ou départemental des agriculteurs biologiques (GRAB - GAB)
- + Chambres d'agriculture
- + Conseils régionaux et départementaux, com-



munes (en charge de la restauration scolaire)

Quelle traduction de ces données en actions ?

En fonction des résultats, des actions peuvent être menées :

+ **pour favoriser la demande** : mobilisation et sensibilisation des élus du territoire, mise en œuvre d'un plan d'accompagnement personnalisé à l'échelle d'établissements auprès des parties prenantes (élus, gestionnaires, cuisiniers, parents d'élèves, équipes éducatives, chef d'établissement...). Ce plan d'accompagnement doit faire système au sein de l'établissement et peut s'appuyer sur de la formation professionnelle, des interventions de professionnels en restaurant, visites de fermes bio...

+ **pour favoriser l'offre** : mobilisation de producteurs bio, formation à la vente en restauration collective, mise en place d'outils de coopérations entre producteurs (plateforme virtuelle ou physique, planification collective, construction d'un prix juste...). En l'absence de données probantes, il peut être intéressant de réaliser une étude plus poussée sur l'état des filières et du marché bio à l'échelle du territoire.

+ www.repasbio.org

+ www.restaurationbio.org

+ Fiche devlocalbio : "Introduire des produits bio locaux en restauration collective"

A Aucamville (Haute-Garonne), l'introduction progressive de produits bio fait le bonheur de tous

Dans le cadre des projets Ville Active et du PNNS (Plan National Nutrition Santé), la commune d'Aucamville s'est lancée en 2010 dans une démarche d'introduction de produits biologiques en restauration scolaire, en commençant par les légumes, puis des yaourts, de la viande et du pain. L'objectif de 20% de produits bio a été atteint plus rapidement que prévu et le coût des repas a diminué.

L'introduction a été accompagnée par ERABLES 31 (Ensemble pour Représenter l'Agriculture Biologique Locale Ecologique et Solidaire) pour la réalisation du projet global, Toulouse Métropole pour le diagnostic du gaspillage et des diététiciens pour le plan alimentaire.

Les critères de l'appel d'offres ont été adaptés pour favoriser un approvisionnement bio et local, aujourd'hui réalisé auprès d'un groupement de producteurs bio. Pour maîtriser le budget, plusieurs actions ont été mises en œuvre : lutte contre le gaspillage, révision du plan alimentaire et introduction de menus alternatifs et semi-alternatifs. Des actions particulières ont accompagné l'introduction de produits biologiques : animation des repas, appui pédagogique, supports de communication (plaquettes d'information, affiches, sets de table...), accompagnement à la mise en œuvre, conseil à la rédaction d'appels d'offres...

D'autres actions ont été entreprises dans l'établissement en matière de développement durable, comme le tri sélectif et la mise en place de composteurs.

Au restaurant Olivier de Serre (entreprise Orange, Paris 15^e), on mange bio local au quotidien

Orange a été la première entreprise à monter un partenariat national avec les producteurs bio pour des produits bio, locaux et de saison au menu de leurs restaurants d'entreprise.

A Olivier de Serre, siège Monde d'Orange, les salariés mangent bio local tous les jours car le restaurant doit tenir l'objectif de 10% d'achats bio à moins de 200 km. Pour relever ce défi, l'équipe sert tous les jours en bio local trois entrées, un plat protidique, deux légumes en accompagnement, des yaourts et un fruit. Le restaurant propose également une offre végétarienne quotidienne à base de légumes secs bio locaux, et c'est un succès auprès des salariés. Au menu, on retrouve des recettes innovantes comme un dhal de lentilles vertes et pois chiche ou un chili sin carne aux haricots rouges. Le lien du champ à l'assiette est fait grâce à la présence d'affiches sur les producteurs livrant le restaurant. L'année prochaine, le restaurant devra relever le défi de 20% de bio local, comme d'autres restaurants Orange suivant la même voie, de quoi booster les circuits courts bio d'Ile-de-France !



Quels débouchés biologiques en circuits longs ?

Pourquoi ce critère ?

Bien souvent, pour évaluer le potentiel des débouchés des produits biologiques sur un territoire, l'appréhension des circuits courts est privilégiée. Néanmoins, la majorité des volumes agricoles produits sont valorisés à travers des circuits longs. Il est donc nécessaire de se pencher sur les activités économiques qui valorisent ces volumes afin d'appréhender l'ensemble de l'agriculture du territoire. De plus, la présence d'opérateurs économiques 100% bio ou mixtes, en recherche de production bio locale, est un puissant moteur de conversion à l'AB. Il s'agit d'identifier ces opérateurs économiques et de connaître leurs stratégies en matière de relocalisation d'approvisionnements et sur le marché bio.

Où trouver cette information ?

- + Groupement régional ou départemental des agriculteurs biologiques (GRAB - GAB)
- + Chambres d'agriculture
- + Les opérateurs économiques eux-mêmes, agissant sur le territoire

Quelle traduction de ces données en actions ?

La présence de collecteurs de matières premières (lait, céréales, légumes...) en recherche de producteurs bio peut nécessiter un besoin d'accompagnement à la conversion de leurs adhérents ou fournisseurs conventionnels. Des outils tels que le diagnostic de bassin de production développé dans le réseau FNAB peuvent y aider. Il est également envisageable d'organiser des visites ou portes-ouvertes avec ces opérateurs économiques. Cela permettra au territoire de nouer de **nouvelles collaborations avec ces entreprises** et de profiter de leur poids pour mobiliser des agriculteurs locaux dans une démarche de transition. En l'absence de données probantes, il peut être intéressant de réaliser une étude plus poussée sur l'état des filières et du marché bio à l'échelle du territoire.

+ Fiche Devlocalbio.org : "Appuyer la structuration des filières longues en bio"

Quelles interactions entre les acteurs publics et acteurs économiques agro-alimentaires ?

Pourquoi ce critère ?

Les enjeux autour des circuits courts et de la restauration collective sont souvent appréhendés à l'échelle des territoires. Parce qu'ils sont plus abstraits, les enjeux des circuits longs et les interactions à nouer avec les opérateurs économiques sont souvent délaissés à cette échelle. Bien que limitées, dans un marché agroalimentaire concentré, spécialisé, globalisé, les acteurs publics locaux ont des marges de manœuvre pour **influencer les pratiques des opérateurs agroalimentaires** et **favoriser la coopération** entre opérateurs économiques. L'impact de ces acteurs est très important : le nier risquerait de marginaliser l'action du territoire dans des politiques de niches.

Où trouver cette information ?

- + Les opérateurs économiques eux-mêmes, agissant sur le territoire
- + Clubs d'entreprises, CCI, Clusters...
- + Groupement régional ou départemental des agriculteurs biologiques (GRAB - GAB)
- + Chambres d'agriculture

Quelle traduction de ces données en actions ?

Il peut être intéressant pour des élus locaux d'identifier et d'investir les espaces de dialogue entre acteurs économiques du territoire : Clubs d'entreprises, Assemblées Générales des coopératives... Les stratégies RSE de certaines entreprises sont par ailleurs parfois un levier intéressant à creuser pour faire converger projet de développement territorial et stratégie d'entreprise.

En Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque favorise l'arrivée d'un collecteur de lait bio via la mise en réseau d'acteurs

Au Pays Basque où les débouchés en circuits longs du lait bio n'existaient pas, un producteur certifié bio voyait sa production être écoulee en conventionnel. La collectivité encourage la conversion en agriculture biologique par divers moyens et, dans le cadre de son animation territoriale, a identifié l'enjeu relatif à l'émergence d'un débouché en lait bio. S'en est suivi une remobilisation des acteurs concernés et la sollicitation de Biolait, absent du territoire mais déjà en contact avec l'éleveur laitier bio. Son arrivée offrant de nouveaux débouchés, plusieurs conversions ont eu lieu, permettant à la laiterie située à proximité du territoire d'augmenter sa production de fromage basque bio, en prise avec la demande croissante en la matière à travers la France.



En Rhône-Alpes, la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) favorise l'installation d'entreprises favorables au projet territorial

En Bourgogne et en Ile-de-France, Eau de Paris subventionne la création d'un silo bio conditionnée à l'embauche d'animateurs territoriaux

Pour répondre à la demande locale en lien avec les coopératives biologiques du secteur, un **silo bio** a été construit par la CAVAP, coopérative conventionnelle, sur l'AAC de la vallée de la Vanne, qui alimente en eau potable la ville de Paris.

Par ailleurs, deux coopératives agricoles historiques spécifiquement dédiées au bio, Cocebi et Biocer, réunies au sein d'Union Bio Semences, ont pu acheter les terrains et les bâtiments nécessaires à la mise en place d'une **station de semences bio** à Maisse (Essonne) grâce à l'appui financier d'Eau de Paris et de l'AESN.

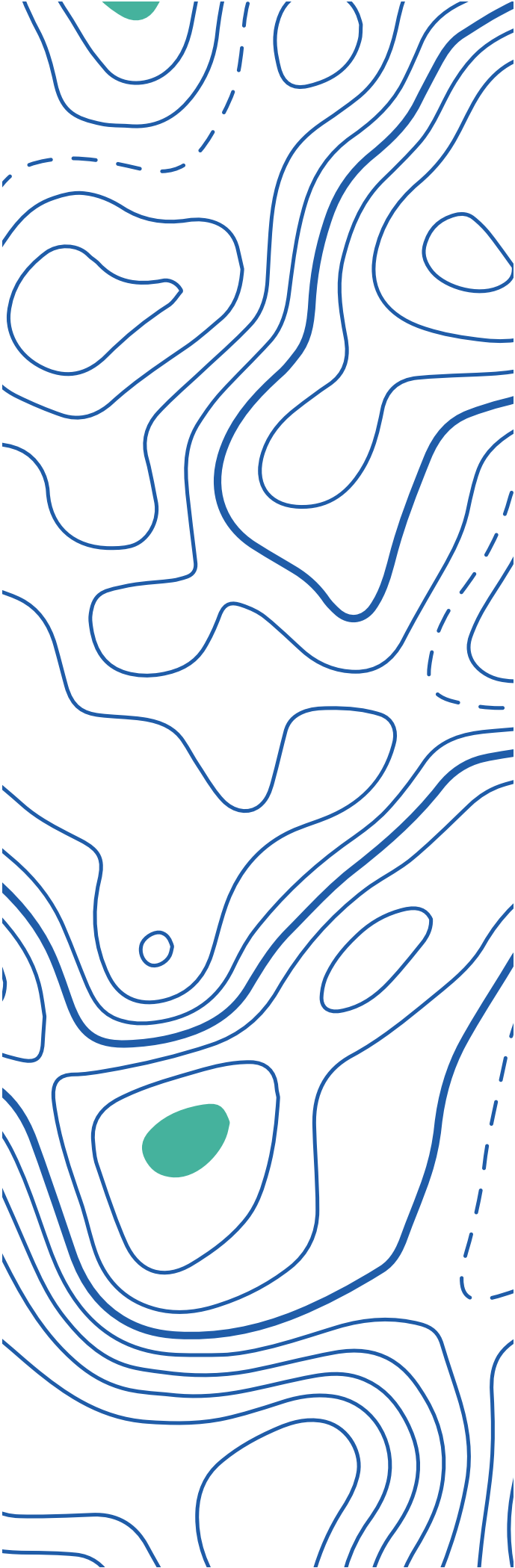
Cette station est la seule en France à être dédiée exclusivement à la production de semences biologiques. Au-delà de l'appui direct à la structuration de la filière, **le financement a été conditionné à l'embauche par Union Bio Semences de deux animateurs intervenant sur les AAC** des captages gérés par Eau de Paris (vallée de la Vanne, mais aussi sur celles situées dans les régions de Provins, Fontainebleau et Dreux), ainsi que sur l'ensemble des AAC du bassin Seine-Normandie. L'intérêt de cette animation est de pouvoir apporter une vision globale de la filière et des débouchés économiques, indispensable pour accompagner des producteurs vers une conversion.

La marque « Biovallée » a été déposée par la collectivité et elle est gérée directement par les acteurs du territoire. Cette marque est exportée au niveau national et favorise l'attractivité du territoire auprès d'entrepreneurs bio.

Malgré une rude concurrence pour l'accès à ce type de zones d'activités, la CCVD impose aux candidats à l'installation au sein d'un Pôle bio de porter un projet d'entreprise compatible avec le projet du territoire, et son accès au pôle Bio est conditionné par le respect du cahier des charges de la zone im-mo-bilière. Ainsi, l'implantation d'un entrepreneur qui souhaitait faire de l'import-export de produits bio par exemple, sans aucune interaction avec l'agriculture du territoire, a été refusée. La marque Biovallée, véritable projet de territoire, aide à cela.



+ Le guide 2018 "Développement économique territorial : comment les collectivités locales peuvent-elles favoriser des filières agricoles durables?" accessible sur www.eauetbio.org



QUEL CONTEXTE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE INFLUANT SUR LA TRANSITION AGRICOLE DU TERRITOIRE ?

Au-delà du potentiel de production et de consommation de produits biologiques, des facteurs politiques et réglementaires locaux peuvent-être de réels freins ou leviers au développement territorial de l'agriculture biologique.

La thématique étant **éminemment transversale**, il est important d'évaluer dans quelle mesure des éléments inhérents à la politique locale sont à considérer comme des atouts et quels sont ceux à considérer comme des freins (réels ou simplement perçus comme tels).

Ainsi la connaissance exhaustive des moyens mobilisables sur un territoire (notamment financiers via les politiques de soutien de l'Etat, des Agences de l'eau, des collectivités...) est nécessaire. Il sera également judicieux d'estimer la volonté des acteurs locaux de développer des actions préventives pour protéger la ressource en eau et/ou des actions permettant de voir progresser l'agriculture biologique.

Egalement, l'étude des pressions réglementaires permet de mieux appréhender la position des services de l'Etat ou des collectivités sur certains **enjeux locaux** à l'origine de mesures contraignantes localisées.

Les acteurs publics supra-locaux (dont l'action concerne notamment le territoire) sont-ils favorables à la transition agricole ?

Pourquoi ce critère ?

Une grande variété de structures publiques sont favorables au développement de l'agriculture biologique. Le système de production biologique charriant une grande variété d'externalités positives (eau, biodiversité, climat, emploi, santé, développement économique...), **le succès d'un tel projet peut converger avec les objectifs de nombreux organismes publics.** Ce sont autant de soutiens politique, technique et financier à mobiliser pour mener à bien un projet territorial de développement de l'agriculture biologique.

Où trouver cette information ?

Une grande variété d'acteurs, agissant à une échelle différente du territoire d'action, interviennent sur les thématiques agricoles et alimentaires, et **peuvent soutenir une démarche territoriale bio sur les plans politique, technique et financier** : le Conseil Régional, l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental, les intercommunalités (EPCI classiques, mais également des organismes tels que les Parcs Naturels Régionaux, syndicats d'eau, syndicats de rivière...), la Chambre d'agriculture, les Agences Régionales de la Biodiversité (ARB), de Santé (ARF), l'ADEME, les organismes en charge du SAGE, d'un Agenda 21 local, du SCoT, d'un PCAET... Il est à noter que, pour certaines structures aux nombreuses missions, plusieurs services peuvent être intéressés par une démarche territoriale bio. Ainsi, si le service Environnement d'une collectivité peut être favorable au projet bio territorial, d'autres services peuvent également soutenir la démarche (développement économique, eau, aménagement du territoire, ruralité, santé, politique de la ville...). Ces acteurs sont à solliciter pour échanger, en savoir plus sur leurs positionnements, leurs outils et be-



soins, et peuvent être associés à une démarche de dialogue territorial ayant vocation à co-construire un plan d'action territorial bio.

Comment traduire ces éléments en actions ?

+ Si de nombreux acteurs publics sont intéressés/favorables au développement de la bio
Les opportunités de collaboration sont à étudier : soutien financier, soutien politique, intégration d'objectifs/actions bio dans leurs démarches et outils, valorisation de la démarche via leurs outils de communication, relais auprès d'acteurs cibles (agriculteurs...), interventions lors de réunions, mise en œuvre d'actions associées, mise en contacts avec d'autres acteurs ou initiatives...

+ Si peu d'acteurs publics sont intéressés/favorables au développement de la bio
Une démarche de plaidoyer peut être menée pour mobiliser ces acteurs : il s'agit de mieux comprendre leurs besoins, leurs objectifs, et d'évaluer l'intérêt mutuel d'une collaboration.

En Grand Est, le Conseil Régional et les Agences de l'Eau lancent un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur des filières favorables à la protection de la ressource en eau

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en janvier 2018 s'adresse aux collectivités (communes, communautés de communes, syndicats, parcs naturels...), aux collectifs d'agriculteurs, aux associations et organismes de développement de l'agriculture ou de la forêt, aux acteurs des filières économiques, etc. Il concerne des projets d'études et d'animation, proposant des solutions pérennes et efficaces pour la protection des ressources en eau ou des milieux humides, et des projets d'investissements.

L'objectif est d'encourager des projets ayant trait au développement de filières sans, ou à bas niveau, d'intrants. Il s'agit d'accompagner :

- le soutien aux changements de systèmes agricoles avec la mise en place de nouvelles productions respectueuses de la ressource en eau à l'échelle d'un territoire (chanvre, luzerne, miscanthus, taillis très courte rotation, sainfoin, systèmes herbagers, agriculture biologique...),

- la création ou la consolidation de filières de productions sans ou à bas niveau d'impact, en jouant sur les débouchés ou les investissements amont/aval de la production,

- le développement d'une marque de territoire ou d'un label « mention d'intérêt », permettant la valorisation économique des produits agricoles favorables aux enjeux eau du territoire,

En fonction notamment du lien entre la zone du projet et les zones à enjeux « eau » (aires d'alimentation de captages dégradés ou à préserver, bassins versants de cours d'eau fortement impactés par les pollutions agricoles, milieux humides...), des subventions sont allouées à hauteur de 50 à 100% pour les collectivités et les associations et de 40 à 60% pour les acteurs économiques.

La Métropole de Montpellier délibère sur la transition agricole et alimentaire

En 2015, Montpellier Méditerranée Métropole a souhaité formaliser le cadre de sa politique agricole et alimentaire, qui s'est traduit par une délibération du Conseil de Métropole.

La transversalité de cette politique publique est rappelée en premier lieu, en interaction avec de nombreux enjeux et prenant appui sur divers outils de planification : SCoT, Agenda 21, PCAET...

La politique agro-écologique et alimentaire de la Métropole vise cinq finalités : offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre ; soutenir l'économie et l'emploi agricoles et agro-alimentaires ; préserver le patrimoine paysager et les ressources naturelles ; limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique ; favoriser la cohésion sociale, en soignant le lien avec la nature, les liens entre ville et campagne.

Pour y parvenir, 9 axes opérationnels ont été identifiés, dont 3 axes stratégiques : consolider le tissu des fermes agro-écologiques en vente directe ; favoriser l'approvisionnement local de la ville, en particulier celui de la restauration collective ; mobiliser les citoyens autour de l'alimentation et du lien producteur-consommateur ; soutenir les entreprises innovantes dans le domaine de l'agroalimentaire et des services à l'agriculture ; promouvoir la diversité des produits emblématiques du territoire et développer l'agro/l'oenotourisme ; construire une démarche cohérente d'intégration de l'agriculture dans les projets d'aménagement ; mobiliser du foncier public et privé ; communiquer, s'informer, partager ; se former

Et au-delà du contenu, la Métropole insiste sur la méthode qu'elle souhaite mettre en œuvre : « il n'est pas question ici de décréter une politique

monolithique, unilatérale et descendante ('top-down'), mais bien au contraire de donner un cadre politique clair pour mieux 'faire avec' et 'donner à voir' les initiatives existantes et en projet et 'd'agir sur' les leviers les plus efficaces ». La collectivité revendique également vouloir « avancer en expérimentant », dans le cadre d'une démarche ouverte et inclusive, et à l'écoute des évolutions juridiques et politiques, changements environnementaux et mutations économiques, sociales et sociétales. »

+ Fiches devlocalbio : pourquoi et comment intégrer la bio dans les SAGE, TVB, outils de planification, PCAET...

D'autres outils de planification ou programmes locaux sont-ils également favorables à la transition agricole du territoire ?

Pourquoi ce critère ?

Le changement agricole est un enjeu transversal dont les externalités positives concernent un grand nombre d'enjeu. Le développement de l'agriculture biologique peut ainsi répondre aux objectifs de politique publique locale du territoire exprimés dans des outils de planification réglementaires (SCoT, PLUI, PCAET, démarches de protection de captages prioritaires...) ou démarches locales volontaires (Agenda 21, valorisation des circuits courts...). Au sein d'une même collectivité, différents élus, services et techniciens peuvent être intéressés par le projet bio territorial, et prêts à partager des moyens et partenariats déjà en œuvre.

Pour aller plus loin

Fiches devlocalbio : pourquoi et comment intégrer la bio dans les SAGE, TVB, outils de planification, PCAET...

Quelle est la position des acteurs non-institutionnels par rapport à la transition agricole, l'agriculture biologique ?

Pourquoi ce critère ?

Le développement de l'agriculture biologique peut impacter favorablement un grand nombre d'acteurs privés : acteurs de la production et gestion de l'eau, acteurs du tourisme, entreprises dépendantes d'une eau de qualité (conchyliculture, pharmaceutique...)... Une telle démarche peut être appréhendée positivement ou non par différents acteurs locaux influents : associations locales, organisations professionnelles agricoles...

Où trouver cette information ?

Aller à la rencontre de tous les acteurs identifiés comme potentiellement liés aux enjeux agricoles du territoire

Comment traduire ces éléments en actions ?

Une fois identifié les acteurs potentiellement intéressés pour agir au développement de l'agriculture biologique sur le territoire, toutes les initiatives de coopération sont à imaginer : elles peuvent concerner la communication, une forme de soutien financier, la mobilisation d'acteurs.

Quels sont les enjeux fonciers locaux ?

Pourquoi ce critère ?

Structurant l'activité agricole, la notion de foncier est centrale, notamment pour les installations de nouveaux agriculteurs et les exploitations en place en secteur périurbain. Une bonne connaissance des enjeux fonciers locaux est **un vrai atout pour comprendre** le contexte agricole territorial et agir pertinemment.

Où trouver cette information ?

- + SAFER
- + Terre de Liens
- + Données Agreste
- + Documents de planification locaux : Schémas de cohérence territoriale (ScoT), Plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU, PLUI)
- + Services en charge du foncier au sein des collectivités locales
- + Si la donnée est manquante ou lacunaire, il est possible de réaliser un diagnostic du foncier agricole à l'échelle du territoire ou d'une zone définie.

Comment traduire ces éléments en actions ?

L'action foncière offre de nombreuses opportunités aux collectivités locales. En fonction du contexte foncier du territoire (terres agricoles en propriété publique, facilité d'accès au foncier, agriculteurs cédants sans repreneurs, porteurs de projets agricoles...), il peut être intéressant d'affiner le diagnostic sur ce point (identifier les propriétaires fonciers d'une zone précise comme un périmètre de protection de captage, identifier les agriculteurs proche de la retraite...) pour agir au développement de la bio, par des actions d'animation territoriale (organisation d'un événement pour faire se rencontrer les agriculteurs proches de la retraite et les porteurs de projets en bio sur le territoire) ou des démarches plus

opérationnelles : acquisition foncière, portage foncier, mise à disposition de terres pour l'installation d'agriculteurs en bio (via des baux ruraux environnementaux) ou l'expérimentation (espace-test agricole, zone de test en conversion bio...), mise en place d'obligations réelles environnementales avec des propriétaires...

- + "Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales", Terre de Liens, 2018



Normandie : La Communauté d'Agglomération Seine Eure acquiert 110 ha pour installer des agriculteurs et acteurs de l'agriculture biologique au plus près d'un captage

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) gère le champ captant des Hauts Prés. Pour protéger cette ressource stratégique de bonne qualité, les élus ont fait le choix de se lancer dans une démarche préventive et pérenne via un projet de développement territorial de l'agriculture biologique.

L'agglomération a souhaité acquérir les terres du PPR afin de faciliter le projet de conversion à l'agriculture biologique. Les 110 ha de SAU du PPR, classés zone inondable, ont été achetés entre 2009 et 2011 à l'Établissement Public Foncier (EPF) qui possédait l'ensemble des terres, auparavant louées en baux précaires à sept agriculteurs céréaliers.

Entre 2009 et 2013, en concertation avec les agriculteurs concernés et suite à une étude de faisabilité réalisée par le Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques de Haute-Normandie (GRAB HN, aujourd'hui Association Bio Normandie), les parcelles ont été réorganisées : 80 ha pour l'activité céréalière, 30 ha pour le maraîchage. La CASE a réalisé des travaux d'aménagement des parcelles (création d'un réseau d'irrigation desservant les parcelles, pose de clôtures anti-lapins, barrières, etc.).

Des échanges parcellaires ont été réalisés afin de fournir des terres hors du PPR aux agriculteurs ne souhaitant pas passer à l'agriculture biologique et, inversement, ceux envisageant une conversion ont récupéré plus de terres à l'intérieur du PPR.

Une étude des potentialités en maraîchage biologique a été réalisée afin d'identifier les terres les plus propices au maraîchage et les plus adaptées compte tenu de l'enjeu de préservation de la qualité de l'eau. Afin d'identifier des porteurs de projet en maraîchage biologique désireux de s'installer sur le site, trois ap-

pels à projets incluant une dimension « projet collectif », ont été lancés, à une année d'écart.

Ils ont abouti à l'installation de quatre maraîchers, un apiculteur (1 ha) et d'une structure maraîchère d'insertion (10 ha), répondant au souhait des élus d'associer un volet social à ce projet (en lien avec la démarche Agenda 21).

En remplacement des baux précaires, des Baux Ruraux Environnementaux (BRE) – intégrant la clause de respect du cahier des charges de l'agriculture biologique – ont été signés avec les quatre céréaliers volontaires pour la conversion et les maraîchers pour 9 ans.

Une convention Vigifoncier a été signée en 2013 avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) afin de favoriser l'acquisition des terres en milieux humides ou en bord de rivières et d'envisager éventuellement une extension des surfaces en agriculture biologique.

Fiches disponibles sur la plateforme Devlocalbio :

- + Réaliser une acquisition foncière
- + Mettre en place un portage foncier
- + Utiliser des baux ruraux environnementaux (BRE)
- + Rechercher et accompagner les porteurs de projets à l'installation



Hauts-de-France : La Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) met à disposition des agricul- teurs du territoire des parcelles pour s'essayer aux grandes cultures bio

La Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) porte depuis plusieurs années un projet territorial en faveur de l'agriculture biologique intitulé BIOCAD. Suite à une concertation associant une grande variété d'acteurs, la CAD anime un plan bio territorial ambitieux, de la production à la consommation biologique. En 2017, elle identifie douze hectares agricoles disponibles dont elle a la propriété. La CAD envoie à tous les producteurs de son territoire un appel à candidature pour mettre à disposition ces terres à des agriculteurs conventionnels en grandes cultures souhaitant y expérimenter l'agriculture biologique. Trois producteurs sont retenus par un jury associant la collectivité, le groupement bio régional et la chambre d'agriculture, et la mise en culture biologique commence peu de temps après. Les trois producteurs collaborent aujourd'hui pour mutualiser du matériel et avancer ensemble, en parallèle de réflexions individuelles portant sur la conversion de terres en bio sur leurs fermes d'origine.



Quel est le contexte réglementaire local ?

Pourquoi ce critère ?

L'étude des pressions réglementaires permet de compléter ce diagnostic en prenant en compte la position de certains services de l'Etat qui auraient pu être oubliés précédemment, et mesurer, si elles existent, l'influence que pourraient avoir sur les dynamiques agricoles les différentes directives et mesures territoriales existantes. A minima, il convient de s'interroger sur la caractérisation du territoire, en partie ou en intégralité, vis-à-vis de la réglementation de la pollution aux nitrates (zone vulnérable, zone d'action renforcée), des contraintes issues des dispositifs de protection des captages d'eau potable, de la caractérisation effective ou envisagée en zone soumise à contraintes environnementales (ZSCE) ou de dispositifs réglementaires liés aux enjeux de la protection des espaces naturels ou de la biodiversité (réserve naturelle, parc national...). Si une démarche réglementaire existe, **elle peut parfois être une opportunité pour l'action publique** (en périmètre de protection rapproché (PPR) des captages d'eau potable par exemple, l'organisme chargé de la protection de la ressource dispose d'un droit de préemption). Plus globalement, une démarche réglementaire peut créer une opportunité de **dialogue entre un acteur public et le monde agricole sur le territoire** ainsi que la mise en place d'actions visant à faire évoluer les pratiques agricoles, mais peut tout aussi fréquemment créer une situation conflictuelle pouvant être un frein au dialogue et à la mise en œuvre **d'un projet bio territorial**.

Où trouver cette information ?

- + Agence régionale de Santé
- + Préfecture
- + Direction départementale des Territoires (et de la Mer) - DDT(M)
- + DREAL

Pour aller plus loin

Fiches sur la plateforme **Devlocalbio** :

- + Aire d'alimentation de captages (AAC)
- + Périmètres de protection de captages (PPC)

Le réseau FNAB

La FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) est l'organisation professionnelle des producteurs et productrices biologiques français. Elle fédère les groupements régionaux et départementaux d'agriculture biologique sur l'ensemble du territoire et compte plus de 10 000 producteurs et productrices adhérents.

Dans toute la France, le réseau FNAB vous accompagne dans vos projets territoriaux.

La FNAB anime depuis 2010 le réseau national des sites pilotes Eau&Bio qui rassemble une trentaine de collectivités françaises investies en faveur de l'agriculture biologique dans une perspective de développement territorial et de protection des ressources naturelles.

Pour aller plus loin, deux plateformes ressources sont à votre disposition :

+ www.eauetbio.org

Newsletter • Actualités • Evènements • Paroles d'acteurs • Sites pilotes • Expériences locales • Dossiers thématiques • Publications • Vidéos...

+ www.devlocalbio.org

Boîte à outils à destination des collectivités locales souhaitant agir en faveur de la transition agricole et alimentaire de leurs territoires



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE